

**SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE,
OSSAU, ET DE LEURS AFFLUENTS**

COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU MERCREDI 30 JANVIER
18H30**

**ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL
MERCREDI 30 JANVIER 2019**

- Approbation du compte-rendu du comité syndical du 30 janvier 2019
- 1. Compte de Gestion et Compte Administratif 2018
- 2. Affectation des résultats
- 3. Prorogation de l'avance de la CCHB
- 4. Programme de travaux 2019
- 5. Demande de subvention pour la mission de suivi des cours d'eau 2019
- 6. Débats d'orientations budgétaires
- 7. Questions diverses

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE LEURS AFFLUENTS

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS AFFLUENTS

Les frais détaillés du chapitre 11 (charges à caractère général) sont fournis en annexe 1 et 2.

Sur la section de fonctionnement, nous constatons un excédent qui se constitue progressivement. Il permettra à terme de faire face au décalage de versement de subvention.

Analyse de la section d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2018			
Désignation	BP 2018	REALISE 2018	RAR 2018
13241 : Communes membres du GFP	50,00 €	44,71 €	- €
13241 : Total Diverses dépenses	182 930,00 €	67 068,03 €	24 780,00 €
13241 : Emprunt CA	50 000,00 €	- €	44,77 €
13241 : Communes membres du GF	23 460,00 €	23 373,28 €	- €
13241 : Autres groupements (Avance CCHB)	20 000,00 €	- €	23 373,28 €
2031 : Frais études	68 430,00 €	43 050,00 €	- €
040-2317 : Immo corporel (Travaux en régie)	1 050,00 €	- €	24 780,00 €
13241 : Total Régularisation écriture	28 365,05 €	28 365,05 €	- €
13241 : Communes membres du GFP (Régul compte 16)	14 050,71 €	14 050,71 €	- €
13251 : GFP de rattachement (Régul compte 16)	9 307,79 €	9 307,79 €	- €
13251 : Autres (Régul compte 16)	5 006,55 €	5 006,55 €	- €
13251 : Communes membres du GFP (Régul compte 16)	6 540,00 €	2 050,17 €	- €
13251 : Total Opérations sous mandat	6 540,00 €	2 050,17 €	- €
4581108 : Ajouts	6 640,00 €	2 060,17 €	- €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	197 936,00 €	97 493,25 €	24 780,00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2018			
Désignation	BP 2018	REALISE 2018	RAR 2018
10222 : FCTVA 2018 sur année 2018	8 200,00 €	8 287,00 €	- €
1322 : Régul (subv PPG)	11 520,00 €	- €	11 520,00 €
1323 : Déplacement (subv PPG)	970,00 €	631,51 €	- €
13251 : GFP de rattachement	8 400,00 €	- €	- €
1328 : Autres (Avance de l'eau (subv PPG))	42 810,00 €	34 657,00 €	7 759,00 €
13241 : Total Régularisation écriture	28 365,05 €	28 365,05 €	- €
13241 : Communes membres du GFP (Régul compte 16)	4 782,00 €	4 781,73 €	- €
13251 : GFP de rattachement (Régul compte 16)	215,00 €	214,82 €	- €
100741 : Communes membres du GFP (Régul compte 16)	23 358,00 €	23 358,50 €	- €
100741 : Total Opérations sous mandat	6 540,00 €	2 394,30 €	- €
4582108 : Ajouts	6 640,00 €	2 864,90 €	- €
28102 : Matériel de transport	3 000,00 €	2 560,00 €	- €
28183 : Matériel de bureau	1 600,00 €	1 795,00 €	- €
28183 : Matériel de bureau	1 200,00 €	785,00 €	- €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	107 706,00 €	77 659,46 €	19 279,00 €
TOTAL DEPENSES 2018 avec excédent	90 230,00 €	90 230,28 €	96 939,46 €
TOTAL DEPENSES 2018 avec excédent	197 936,00 €	167 888,74 €	19 279,00 €

	Résultat 2018	Déficit des RAR
BILAN 2018	- 19 833,79 €	- 5 691,00 €
Résultat de clôture avec excédent 2018	70 395,49 €	

La section d'investissement est en excédent de 70 395,49 €.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 18 voix pour et 1 abstention (Mme LASSALLE Marie-France)

- APPROUVE le compte de gestion 2018.
- APPROUVE le compte administratif 2018, conforme au compte de gestion

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 30 Janvier 2019

ANNEXE 1 : DETAIL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT GENERAUX 2018 (6 984,65 €)

Articles	Désignations	REALISE 2018 y/c rattachement
60622	Carburant	573,43 €
60632	Fournitures de petit équipement	40,45 €
60636	Vêtements de travail	- €
6064	Fournitures administratives	220,01 €
6135	Locations mobilières (COSOLUCE)	1 001,88 €
61551	Matériel roulant	705,72 €
6161	Primes d'Assurance	2 295,16 €
6184	Versement organismes de formation	150,00 €
6225	Indemnités percepteur	309,76 €
6231	Annonces et insertions	211,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	900,14 €
6256	Missions	76,95 €
6261	Frais d'affranchissement	- €
6262	Frais de télécommunication	584,15 €
TOTAL FRAIS DE FONCTIONNEMENT GENERAUX		7 068,65 €

ANNEXE 2 : DETAIL DES FRAIS DE TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'ENTRETIEN Y/C CEUX LIES AUX CATASTROPHES NATURELLES 2018 (59 591,00 €)

Articles	Désignations	REALISE 2018 y/c rattachement
61521	Pyrénées Elage	37 640,40 €
61521	Estivade	20 707,40 €
61521	Verlaguet	1 243,20 €
TOTAL TRAVAUX		59 591,00 €

Délibération N°2-30.01.19 – Affectation des résultats

Madame Michelle GAUCHER présente le rapport n°2.

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

<u>En Fonctionnement :</u>	
- un excédent de fonctionnement de :	+ 52 988,37 €
- un déficit reporté de :	- 20 145,60 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	+ 32 842,77 €
<u>En Investissement :</u>	
- un excédent d'investissement cumulé de :	+ 70 395,49 €
- un déficit des restes à réaliser de :	- 5 501,00 €
Soit un excédent de financement de :	+ 64 894,49 €

Il est proposé d'affecter les résultats d'exploitation de l'année 2018 comme suit :

Résultat reporté en fonctionnement (R002) :	+ 32 842,77 €
Affectation complémentaire en réserve (R1068) :	,00 €
Résultat d'investissement reporté (R 001) :	+ 70 395,49 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 18 voix pour et 1 abstention (Mme LASSALLE Marie-France)

- **ADOPTER** l'affectation des résultats présentée ci-dessus.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 30 Janvier 2019

Délibération N°3-30.01.19 – Prorogation de l'avance de la CCHB

Monsieur Michel CONTOU-CARRERE présente le rapport n°3.

Il est rappelé que par délibération en date du 28 Novembre 2012, la CC du Piémont Oloronais avait accordé au SMGOAO une avance exceptionnelle de 20 000,00 €.

La CCHB, par délibération en date du 12 Avril 2018 a décidé de proroger cette avance jusqu'au 31 décembre 2018.

Cependant, les difficultés liées au décalage dans le versement des subventions pour couvrir l'ensemble des dépenses du SMGOAO sur l'année 2018 ne nous ont pas permis d'honorer le remboursement prévu à la date du 31 Décembre 2018.

Aussi, le SMGOAO sollicite une nouvelle prorogation de cette avance jusqu'au 31 décembre 2019. Une nouvelle convention devra être signée entre les collectivités.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, par 18 voix pour et 1 abstention (Mme LASSALLE Marie-France)

- **ACCEPTER** le présent rapport,
- **AUTORISER** le Président à signer tout document intervenant à cet effet

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 30 Janvier 2019

Délibération N°4-30.01.19 – Programme de travaux de restauration – Année 2019

M Michel HOEPFFNER présente le rapport n°4.

1. OBJECTIFS :

- Planifier les opérations correspondant à une année d'intervention (Année 2019)
- Tenir compte des besoins des EPCIs membres, des propositions du service en cohérence/actualisation avec le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau validé en mars 2018.
- Etre compatible avec les capacités techniques et financières des collectivités membres (mise en œuvre de la taxe GEMAPI) et les engagements des financeurs (Agence de l'Eau et Région Nouvelle Aquitaine)

2. DEMARCHE :

Le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur le territoire du SMGOAO a été validé par délibération en date du 8 mars 2018. La partie réglementaire (réalisation et dépôt du dossier de DIG) a été engagée et le dossier de déclaration d'intérêt général doit être transmis aux services de l'Etat pour instruction dans le courant du premier trimestre 2019.

Dans l'attente de la validation de la DIG pour 5 ans, le SMGOAO doit travailler sous couvert d'une DIG simplifiée, dite Warsmann permettant d'effectuer des travaux de restauration et d'entretien. Le dossier de DIG W sera transmis, pour instruction, aux services de l'Etat courant janvier 2019 et une copie de l'arrêté d'autorisation de travaux sera transmise aux partenaires financiers dès sa réception.

La construction du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, proposé pour l'année 2019, se base sur la programmation PPG et retient les opérations identifiées comme les plus urgentes à réaliser dont certaines en anticipation par rapport à la programmation. Cela s'explique par le besoin d'engager un volume de travaux important afin d'intervenir sur des territoires qui n'étaient pas couverts par le SMGOAO avant l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI.

Les opérations proposées répondent aux besoins identifiés et visent à maintenir :

- d'une part les cours d'eau dans leurs états naturels,
- d'autre part à assurer le bon écoulement des eaux afin d'éviter la création de situations pouvant engendrer des risques pour les biens et les personnes.

Les travaux envisagés concernent :

- Le désencombrement du lit mineur : restauration et maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et de leur capacité d'écoulement (traitement sélectif d'embâcles et bois flottés)
- Le traitement de l'encombrement du lit des « petits » cours d'eau : gestion des dépôts de vases, alluvions et végétation encombrante visant à maintenir les capacités hydrauliques des ouvrages de franchissement (ponts, buses, ...)
- Le maintien des berges en limitant les facteurs d'instabilités de berges : allègement des hauts de berges par recépage ou abattage d'arbres problématiques (Traitement sélectif de végétation rivulaire et en falaise)
- La gestion des atterrissements : dévégétalisation et griffage afin d'éviter leur ancrage dans des zones sensibles à l'érosion.

Programme prévisionnel de travaux pour l'année 2019 :

N°	Code PPG	Cours d'eau	Commune	Lieu-dit	Type intervention	Coût estimatif en € HT	Coût estimatif en € TTC	Ligne de berges en m
1	Ae 003	Aspe	Vallée	Emfil à barrage de la Glorieuse	Traitement sélectif végétation rivulaire	5 600,00 €	6 720,00 €	11359
2	Ae 023	Journa	Accous Bedous	Oncoeur à départementale	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	1 500,00 €	1 800,00 €	3132
3	Ae 024	Malligier	Léves Athas	Lieu dit Leaugan à confluence	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	2 250,00 €	2 700,00 €	9066
4	Ae 025	Arriac Caze	Aspe en Aspe	Moulin à confluence	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	2 080,00 €	2 496,00 €	2858
5	Ae 026	Calern	Ayulus Bedous	Capidan à confluence	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	10 900,00 €	12 000,00 €	15360
6	Ae 027	Gabernet	Bedous	Hira à confluence	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	750,00 €	900,00 €	1478
7	Ae 035	Toupièble	Asasp Arros	Puchau à confluence	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	1 900,00 €	1 900,00 €	5272
8	Ae 037	Payssas	Asasp Arros	Cimenterie à Rn 134	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	4 200,00 €	5 040,00 €	2470
9	Ae 053	Lebrédère	Lezacun	Pibouet à Lersy	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	3 900,00 €	4 320,00 €	7274
10	Ae 055	Leuga	Lezacun	Sandhose à pont du Leuga	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	2 000,00 €	3 380,00 €	5652
11	Ae 054	Barbot	Lezacun	Pibouet à RD 340	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	3 400,00 €	4 080,00 €	6664
12	Ae 057	Ruisseau du Salare	Ayulus	Pony à Casaubon	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	2 200,00 €	2 640,00 €	4489
13	Ae 061	Aspe	Bidos	Zone artisanale à pont de Bidos	Traitement sélectif de végétation en falaise	9 750,00 €	11 700,00 €	1396
14	Oe 003	Bourmeas / Arriouatou	Buzet Ogeu Herre Préchillon Oloron	Limite communale Buzet à confluence	Traitement végétation encombrante	4 000,00 €	4 800,00 €	33549
15	Oe 004	Cambagna	Buzet	Limite communale Buzet à confluence	Traitement végétation encombrante	1 900,00 €	1 900,00 €	6230
16	Oe 005	Lapeyre	Ogeu	Rume Jurey à confluence	Traitement végétation encombrante	1 500,00 €	1 800,00 €	5300
17	Oe 006	Affient amougatou	Herre	Lieu dit maison neuve à confluence	Traitement végétation encombrante	1 000,00 €	1 200,00 €	5249
18	Oe 007	Esout	Ogeu Lezacun Préchillon Gobe Oloron	Limite communale Ogeu à confluence	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	8 600,00 €	10 200,00 €	94392
19	Oe 009	Douretbas	Buzet	Limite communale Buzet à confluence	Traitement végétation encombrante	1 250,00 €	1 500,00 €	5240
20	RD 002	Courquet	Leslaux	Source à confluence	Traitement sélectif végétation rivulaire	2 400,00 €	2 880,00 €	2412
21	RD 003	Verzéls	Ledaux Verzéls	Leaugit à confluence	Traitement végétation encombrante	4 350,00 €	5 220,00 €	5853
22	RD 013	Laus	Navarrenx	Pont du bois à confluence	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	1 650,00 €	1 980,00 €	6089
23	RD 013	Laus	Navarrenx	Annet station de captage	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	1 770,00 €	2 124,00 €	200
24	RD 021	Riu Bellh	Audoux	Lacazat à Gaup	Traitement végétation encombrante	1 200,00 €	1 440,00 €	890
25	Ve 008	Reanas	Arantz	Galilieu à confluence	Traitement sélectif végétation rivulaire	3 800,00 €	4 560,00 €	7689
26	Ve 011	Vert	Mourmour - Arros Fats	Pabais à confluence	Traitement sélectif végétation rivulaire	4 850,00 €	5 820,00 €	9224
27	Ve 012	Vert	Oloron	Pont Oucôls à Pabais	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	7 250,00 €	8 700,00 €	20080
28	Ve 015	Libas	Espoule	Source à confluence	Traitement sélectif végétation rivulaire	20 250,00 €	24 300,00 €	27054
29	Jo 002	Joss	Esqule	Limite communale Esqule à pont départementale	Traitement sélectif embâcle et bois flottés	6 600,00 €	7 920,00 €	22478
30	Ve 050	Vert	Arantz	STEP d'Arantz	Dévégétalisation et griffage	2 000,00 €	2 400,00 €	3270
31	Ve 053	Vert	Anco-Fats	Arantz	Dévégétalisation et griffage	6 000,00 €	7 200,00 €	12085
32	Ve 054	Vert	Anco-Fats	Arantz	Dévégétalisation et griffage	4 000,00 €	4 800,00 €	7074
33	Ve 055	Vert	Anco-Fats	Arantz	Dévégétalisation et griffage	3 000,00 €	3 600,00 €	6091
34	Ve 056	Vert	Anco-Fats	Arantz	Dévégétalisation et griffage	2 500,00 €	3 000,00 €	4774
35	Ve 057	Vert	Anco-Fats	Arantz	Dévégétalisation et griffage	3 500,00 €	4 200,00 €	6980
36	Ve 058	Vert	Anco-Fats	Arantz	Dévégétalisation et griffage	4 000,00 €	4 800,00 €	8308
37	Ve 059	Vert	Anco-Fats	Arantz	Dévégétalisation et griffage	9 500,00 €	11 400,00 €	18732
38	Ve 060	Vert	Anco-Fats	Arantz	Dévégétalisation et griffage	7 500,00 €	9 000,00 €	15436
39	Ve 061	Vert	Anco-Fats	Arantz	Dévégétalisation et griffage	5 000,00 €	6 000,00 €	9544
Total travaux						187 100,00 €	200 520,00 €	368014
Total divers et aides (conventions, subventions, emprunts)						5 000,00 €	6 000,00 €	
Total opération						192 100,00 €	206 520,00 €	

Ces missions sont financées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50% selon les dispositions du 1^{er} programme d'aide 2019-2024.

Un dossier de demande de subventions a d'ores et déjà été déposé mi janvier 2019 auprès de cet organisme pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tous les documents qui seraient nécessaires

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 30 Janvier 2019

Délibération N°6-30.01.19 – Débat d'orientations budgétaires 2019

M André LABARTHE présente le rapport n°6.

Régi par les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales, récemment modifié par l'article 93 de la loi du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM. Le Débat d'Orientations Budgétaires en Conseil Syndical est obligatoire dans les collectivités de plus de 3500 habitants. C'est un préalable au vote du Budget primitif pour l'année 2019.

I. CONTEXTE GENERAL

- Nouvelle organisation du SMGOAO : nouveau périmètre et nouvelle compétence GEMAPI

La mise en place de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et la nouvelle organisation territoriale se sont traduites par des modifications de statuts en juillet et octobre 2018 et s'achèvent avec la mise en place du nouveau périmètre en janvier 2019 par l'intégration de la CCLO et l'application du nouveau mode de financement par les EPCI membres basé sur la mutualisation des frais (fonctionnement général, travaux, études globales, communication).

- Mise en œuvre de la compétence GEMA : Application du Plan Pluriannuel de Gestion

Le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur le territoire du SMGOAO a été validé par délibération en date du 8 mars 2018. La partie réglementaire (réalisation et dépôt du dossier de DIG) a été engagée et le dossier de déclaration d'intérêt général doit être transmis aux services de l'Etat pour instruction dans le courant du premier trimestre 2019.

Dans l'attente de la validation de la DIG pour 5 ans, le SMGOAO doit travailler sous couvert d'une DIG simplifiée, dite Warsmann permettant d'effectuer des travaux de restauration et d'entretien.

La construction du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, proposé pour l'année 2019, se base sur la programmation PPG et retient les opérations identifiées comme les plus urgentes à réaliser dont certaines en anticipation par rapport à la programmation.

Cela s'explique par le besoin d'engager un volume de travaux important afin d'intervenir sur à la fois des urgences, des territoires qui n'étaient pas couverts par le SMGOAO jusqu'à l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI et des opérations programmées dans le PPG.

Les travaux envisagés concernent :

- Le désencombrement du lit mineur : restauration et maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et de leur capacité d'écoulement (traitement sélectif d'embâcles et bois flottés)
- Le traitement de l'encombrement du lit des « petits » cours d'eau : gestion des dépôts de vases, alluvions et végétation encombrante visant à maintenir les capacités hydrauliques des ouvrages de franchissement (ponts, buses, ...)
- Le maintien des berges en limitant les facteurs d'instabilités de berges : allègement des hauts de berges par recépage ou abattage d'arbres problématiques (Traitement sélectif de végétation rivulaire et en falaise)
- La gestion des atterrissements : dévégétalisation et griffage afin d'éviter leur ancrage dans des zones sensibles à l'érosion.

- Mise en œuvre de la compétence PI : études et recrutement

Avec la prise en compte de la compétence PI, le SMGOAO sera amené au cours de l'année 2019 à assurer de nouvelles prestations dont certaines sont d'ores et déjà rendues nécessaires suite aux intempéries de juin et juillet 2018 (ex : Secteur de l'Escou, secteur Layous, secteur Vallon Aspois, ...)

Par ailleurs et pour mieux appréhender cette compétence, une enquête inondation a été engagée auprès des communes pour procéder à un premier recensement des problématiques.

Enfin, pour conduire les futures démarches, le recrutement d'un nouvel agent sera effectif au 1^{er} mars 2019.

- Mise en place de la taxe GEMAPI par les EPCI-FP membres du SMGOAO

L'exercice des nouvelles compétences GEMA – PI se traduit par une augmentation des dépenses en termes de travaux, d'étude et de personnel.

Dans ces conditions, les collectivités membres ont fait le choix de mettre en œuvre la taxe GEMAPI dont les montants ont été votés en septembre 2018.

Les participations des partenaires financiers ont été précisées en fin d'année 2018 et concernent :

- Le Département 64 n'octroie pas de subvention
- L'Etat : Intervient
 - o au « coup par coup » au titre du Fonds de solidarité catastrophes naturelles
 - o dans des cadres précis (cohérence hydrographique et territoriale, maîtrise d'ouvrage unique, ...)
- La Région Nouvelle Aquitaine intervient sur les travaux à hauteur de 20% du montant HT
- L'Agence de l'Eau, dans le cadre de son 11^{ème} programme d'intervention 2019-2024, a réduit son taux de participation de 60% à 50% en ce qui concerne le financement du fonctionnement général et maintient un taux bonifié à 50% du montant HT des travaux

• Adhésion à l'Institution Adour

Par délibération en date du 19 décembre 2018, le SMGOAO a décidé d'adhérer à l'Institution Adour.

Cette adhésion concerne le tronç commun dont les grandes lignes sont les suivantes :

- coordination des acteurs publics en matière de gestion équilibrée de la ressource en eau et de réduction de la vulnérabilité aux inondations ;
- mise en cohérence des maîtres d'ouvrage sur le grand cycle de l'eau, notamment par un rôle de coordination, animation et conseil ;
- élaboration de projets d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) ;
- observatoire de l'eau, mission support pour le dimensionnement et la conduite des missions précitées

Elle permettra à termes d'engager les réflexions nécessaires à la mise en place d'une organisation coordonnée à l'échelle du bassin versant du gave d'Oloron et de ses affluents, conditions incontournables à la prise en compte financière par l'Etat et l'Agence de l'Eau, notamment dans le cadre de l'établissement d'un PAPI.

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2019

Le projet de budget 2019 est établi à partir de plusieurs éléments liés à la prise de compétence GEMAPI, au programme de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau compatibles avec les capacités techniques et financières des collectivités, à l'engagement d'études et de moyens propres (personnel, matériel, ...) pour l'exercice des nouvelles compétences, aux règlements d'intervention des partenaires financiers et à l'instauration de la taxe GEMAPI par les EPCI-FP membres du SMGOAO.

Le Fonctionnement s'élève à 469 242,00 € qui sont répartis comme suit :

En dépenses :

- Les dépenses de personnel seront portées à environ **140 000,00 €** pour tenir compte de l'embauche d'un ingénieur, de l'augmentation du temps de présence de la responsable administratif et la prise en charge de la directrice à temps complet.
- Par ailleurs, une dépense d'environ **7 742,00 €** pour tenir compte du remplacement de congés maternité.
- Les frais de fonctionnement généraux seront de **10 555,00 €**
- Les dépenses de travaux 2019 seront portées à **260 000,00 €** pour tenir compte d'un programme d'intervention cohérent avec le PPG pour 206 000,00 € et d'une provision de 54 000,00 € pour des dépenses imprévues en travaux qui seraient rendus nécessaires en cours d'années.
- Des frais d'étude pour la communication et de prestations extérieures de **25 150,00 €** pour accompagner la mise en place des nouvelles compétences GEMAPI (animation, information, ...).
- Un virement de **20 260,00 €** vers la section d'investissement sera effectué en vu d'acquisitions diverses
- Les frais de gestion courante et les charges financières représentent une dépense de **1 000,00 €** et les frais d'amortissements, de **4 535,00 €**.

En recettes :

- Le report de l'excédent 2018 pour un montant de **32 842,00 €**
- Le reversement de la taxe GEMAPI par les EPCIs membres pour un montant de **325 000,00 €**
- Le versement de subventions relatives à la mission de suivi/conseil/animation et aux travaux de restauration et d'entretien 2019 pour un montant de **101 500,00 €**. Ce montant tient compte des décalages de versement de subvention et donc des rentrées réelles de l'année 2019.
- La prise en charge par les assurances de congés maternité pour un montant de **8 000,00 €**.
- **1 900,00 €** transférés depuis la section d'investissement (régularisation des opérations individualisées achevées)

L'Investissement s'élève à 184 412,00 € qui sont répartis comme suit :

En dépenses :

- **24 780,00 €** de frais d'étude inscrits en « Restes à réaliser » pour aboutir à l'achèvement du marché en cours avec GEODIAG (option Vert et dossier de déclaration d'intérêt général)
- **50 000,00 €** correspondant au remboursement de l'emprunt contracté en 2017
- **20 000,00 €** correspondant au remboursement de l'avance consentie par la CCHB
- **1 900,00 €** pour la régularisation des opérations individualisées achevées qui seront reversés en section fonctionnement
- **932,00 €** pour l'achèvement de l'opération 109 (Agnos écriteur de crue)
- **26 000,00 €** pour des acquisitions diverses (véhicule, mobilier de bureau, matériel informatique, ...)
- **25 000,00 €** de frais d'étude pour l'opération Vallon Aspois décidée en décembre 2018 (opération 119)
- **25 000,00 €** mis en réserve en vu de l'engagement d'étude en cours d'année 2019 pour la compétence « PI »
- **10 800,00 €** pour l'engagement de trois opérations au titre de la prestation de service pour le compte de tiers (article 9 des statuts du SMGOAO) pour des communes dont les travaux ont été identifiés dans le cadre du programme Catastrophes naturelles validé en juillet 2018.

Il s'agit des opérations :

• 120 : PROTECTION BERGES ARAMITS :	4 800,00 €
• 121 : PROTECTION BERGES ETSAUT :	3 600,00 €
• 122 : PROTECTION BERGES AUDAUX :	2 400,00 €
○ TOTAL :	10 800,00 €

En recettes :

- Un nouvel emprunt de **50 000,00 €** auprès du Crédit Agricole qui vient équilibrer les dépenses en études tant sur le Vallon Aspois (25 000,00 €) que sur l'engagement des démarches PI (25 000,00 €)
 - Le report de l'excédent 2018 de **70 395,00 €**
 - Les frais d'amortissements de **4 535,00 €** (études, véhicule, matériel divers)
 - La finalisation en recettes du marché en cours avec GEODIAG
 - o **19 279,00 €** de subvention (« Restes à réaliser »)
 - o **8 992,00 €** de participation des collectivités (nouvelle proposition)
 - Un virement de la section de fonctionnement pour un montant de **20 260,00 €** pour le financement des acquisitions diverses.
 - La finalisation de l'opération 109 (Agnos écarteur de crue) pour un montant de **151,00 €**
 - Les opérations pour compte de tiers 120, 121, 122 pour un montant total de **10 800,00 €**
- Ce montant correspond aux subventions déjà acquises (Région Nouvelle Aquitaine : 20% du montant HT des travaux) et aux participations des communes bénéficiaires des travaux. Si des subventions nouvelles devaient intervenir, la participation des communes serait adaptée en conséquence. Le FCTVA sera récupéré par les communes concernées.

III. ANALYSE PAR SECTIONS

SECTION FONCTIONNEMENT : Prévission 2019

DEPENSES

Chap.	Libellé	2018 (BP + DM)	Réalisés 2018	Rattachement 2018	Total 2018	Prévissions 2019
011	Charges à caractère général dont	74 000,00 €	44 263,49 €	22 396,20 €	66 659,69 €	295 705,00 €
	Frais généraux	8 300,00 €	6 894,65 €	84,00 €	7 068,65 €	10 555,00 €
	Travaux	65 700,00 €	37 278,80 €	22 312,20 €	59 591,00 €	280 000,00 €
	Etudes	-	-	-	-	25 150,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	89 000,00 €	67 024,11 €	9 267,36 €	76 291,47 €	140 000,00 €
022	Dépenses Imprévues	-	-	-	-	7 742,00 €
66	Autres charges de gestion courante (CAS)	200,00 €	200,00 €	-	200,00 €	400,00 €
68	Intérêt emprunt	400,00 €	400,00 €	-	400,00 €	600,00 €
042	Opération d'ordre (amortissement + virement invest)	3 000,00 €	2 580,00 €	-	2 580,00 €	24 795,00 €
D012	Résultat reporté	20 150,00 €	20 145,60 €	-	20 145,60 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES SECTION FONCTIONNEMENT	188 750,00 €	134 593,18 €	31 663,56 €	166 256,72 €	469 242,00 €

RECETTES

Chap.	Libellé	2018 (BP + DM)	Réalisés 2018	Rattachement 2018	Total 2018	Prévissions 2019
	PARTICIPATIONS / SUBVENTIONS	188 750,00 €	148 907,09 €	50 192,40 €	199 099,49 €	489 242,00 €
	dont Participations ERCI (GEMAPI)	40 000,00 €	40 000,00 €	-	40 000,00 €	325 000,00 €
	dont Subventions postes techniques	65 000,00 €	79 390,89 €	14 000,00 €	90 390,89 €	40 500,00 €
	Dont Subventions pour les travaux	59 000,00 €	19 535,72 €	32 000,00 €	51 535,72 €	61 000,00 €
	Dont reliquat collectivités sur travaux	21 700,00 €	12 060,49 €	4 192,40 €	17 172,89 €	0,00 €
	Atténuation de charges	-	-	-	-	8 000,00 €
	Dont travaux en régie	1 050,00 €	-	-	-	1 000,00 €
	Dont Excédent de fonctionnement reporté	-	-	-	-	32 942,00 €
	TOTAL RECETTES SECTION FONCTIONNEMENT	188 750,00 €	148 907,09 €	50 192,40 €	199 099,49 €	489 242,00 €

SECTION INVESTISSEMENT : Prévissions 2019

INVESTISSEMENT DEPENSES 2019		INVESTISSEMENT RECETTES 2019	
Chap.	Libellé	2018 (BP + DM)	Réalisés 2018
	Opération 109 - Agnos	932,00 €	932,00 €
	Opération 119 - Vallon Aspois	832,00 €	832,00 €
	Opération 120 - PROTECTION BERGES ARAMITS	4 800,00 €	4 800,00 €
	Opération 121 - PROTECTION BERGES ETIAUT	3 800,00 €	3 800,00 €
	Opération 122 - PROTECTION BERGES AUDAUX	2 400,00 €	2 400,00 €
	PPF	24 780,00 €	24 780,00 €
	Etudes diverses	28 000,00 €	28 000,00 €
	Matériels/équipements	25 000,00 €	25 000,00 €
	Autres charges de gestion courante (CAS)	200,00 €	200,00 €
	Intérêt emprunt	400,00 €	400,00 €
	Opération d'ordre (amortissement + virement invest)	3 000,00 €	2 580,00 €
	Résultat reporté	20 150,00 €	20 145,60 €
	TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISSEMENT	104 100,00 €	104 100,00 €
	Opération 119 - Vallon Aspois	25 000,00 €	25 000,00 €
	Opération 120 - PROTECTION BERGES ARAMITS	4 800,00 €	4 800,00 €
	Opération 121 - PROTECTION BERGES ETIAUT	3 800,00 €	3 800,00 €
	Opération 122 - PROTECTION BERGES AUDAUX	2 400,00 €	2 400,00 €
	PPF	24 780,00 €	24 780,00 €
	Etudes diverses	28 000,00 €	28 000,00 €
	Matériels/équipements	25 000,00 €	25 000,00 €
	Autres charges de gestion courante (CAS)	200,00 €	200,00 €
	Intérêt emprunt	400,00 €	400,00 €
	Opération d'ordre (amortissement + virement invest)	3 000,00 €	2 580,00 €
	Résultat reporté	20 150,00 €	20 145,60 €
	TOTAL RECETTES SECTION INVESTISSEMENT	104 100,00 €	104 100,00 €

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

Le Comité Syndical, après en avoir débattu,

- **PREND ACTE** du présent rapport

Le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **VOTE** la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 sur la base du présent rapport.

A Oloron Sainte Marie, le 30 Janvier 2019

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H

La secrétaire de séance
Michelle GAUCHER

